



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Délibération n°2024-49 – Fixation du tarif de l'animation « après-midi dansant »

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallaan, légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallaan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 11	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Marianne PERDRIJAT Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD,		
Représentés :	Vincent PAIN donne pouvoir à Mme Dominique DUMAS, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Olivier MUSY donne pouvoir à Mme SHATER, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Mme PERDRIJAT, Marie GALANO donne pouvoir à M. le Maire		
Absents :	Fabrice NOURY, Eric MORISSET, Marie MAERTENS,		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

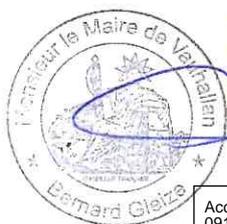
Vu l'avis favorable de la Commission finances du jeudi 12 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif de l'animation « après-midi dansant » organisée par la Commune le dimanche 9 février 2025,

Sur présentation du rapport par Mme DUMAS, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : fixe le tarif à 10 € pour participer à l'animation « après-midi dansant » organisée par la Commune le dimanche 9 février 2025,

Article 2 : précise que cette dépense sera inscrite au budget 2025.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20241212-2024_49-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024